



Comment les territoires peuvent devenir à énergie positive ?

Interviennent lors de cette séance :

- *Guy DIETRICH, Directeur de projet pour la transition Energétique au sein du Cabinet du Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer ;*
- *Fabienne FOURNIER-BERAUD, adjointe au Chef du Service Energie-Logement de la DREAL PACA ;*
- *Jérémy NAHMIYAZ, Chef de projet Territoires à énergie positive du Pays « Serre-Ponçon – Ubaye – Durance » ;*
- *David GRZYB, Vice-Président de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM), Délégué à l'économie et à l'emploi ;*
- *Manuel LENAS, Directeur de l'Agence de Développement Economique d'EDF « Une Rivière, un Territoire » de Sud Isère Drôme.*

Atelier animé par Emmanuel DELANNOY, directeur de l'Institut Inspire

I. Le territoire à énergie positive, une volonté de l'Etat

Guy DIETRICH a la mission de coordonner, au niveau de l'Etat, les actions en matière de transition énergétique et notamment de politiques territoriales. Les territoires à économie positive (TEP-CV) constituent l'outil principal que la Ministre, Ségolène Royal, a souhaité mettre en œuvre, à l'automne 2014, pour territorialiser la politique de transition énergétique, en amont de la Loi du 17 août 2015. Il s'exprime sous forme d'une contractualisation entre l'Etat et des territoires qui ont répondu à un appel à projets lancé à l'automne 2014 pour mettre en place des actions très concrètes de transition énergétique. 500 territoires ont déposé leur candidature. Ces conventions comportent un programme d'action pluriannuel pour lequel l'Etat apporte une subvention comprise entre 500 000 et 2 millions d'euros. A l'heure actuelle, 260 territoires sont conventionnés. Ségolène Royal entend doubler ce nombre d'ici la fin de l'année.

La démarche s'avère positive à plusieurs niveaux. Elle favorise la sobriété énergétique et le mix énergétique, mais elle permet aussi d'injecter de l'argent dans les territoires et de favoriser les investissements, dans un contexte où les commandes publiques locales sont en baisse. Ces travaux n'étant

pas délocalisables, ils profitent à des entreprises du territoire. Par ailleurs, les gains sur les dépenses de fonctionnement s'avèrent importants, aussi bien au niveau des ménages que des collectivités.

Guy DIETRICH souligne que, sur trois ans, cet appel à projets aura représenté 500 millions d'euros de fonds public. Le Ministère n'a pas défini de critères trop stricts afin de laisser une certaine latitude aux élus pour construire leurs projets, en lien avec la DREAL. Le bon dossier est celui qui a du sens aussi bien pour les élus du territoire candidat que pour les représentants régionaux du Ministère.

Guy DIETRICH insiste sur le fait que la transition énergétique s'effectue à la maille territoriale. Ces projets fédérateurs contribuent également à la démocratie locale.

Guy DIETRICH annonce qu'un site Intranet dédié aux élus et aux techniciens des TEP-CV ouvrira dans quelques jours afin de mutualiser les bonnes pratiques et les échecs et d'identifier les ressources, aussi bien techniques que financières. Une enveloppe de 40 millions d'euros est également dédiée aux entreprises dont le siège social est installé dans un territoire TEP-CV.

II. L'accompagnement des territoires par la DREAL PACA

Fabienne FOURNIER-BERAUD souligne que la DREAL PACA et ses partenaires se sont mobilisés en vue de relayer l'appel à initiative du Ministère sur les territoires, puis pour accompagner les collectivités territoriales qui souhaitaient s'engager dans une démarche participative. En PACA, cet appel a suscité 33 candidatures, avec une forte dynamique dans les territoires alpins. Près d'un habitant sur deux de la région PACA devrait bénéficier de façon directe ou indirecte des retombées de cet appel à initiative.

Huit territoires ont été labellisés « Territoires à énergie positive » par la Ministre en février 2015. Vingt candidatures sont en devenir. Les 5 autres portaient sur des projets beaucoup plus ciblés et souvent monothématiques. Ségolène Royal a décidé, fin 2015, d'ouvrir le dispositif des Territoires à énergie positive afin de concerner le plus grand monde. Ils bénéficient d'un accompagnement technique et de subventions.

L'enveloppe TEP-CV a surtout été utilisée dans trois grands domaines :

- la rénovation de l'éclairage public, qui représente 40 % de la dépense énergétique des communes,
- la rénovation des bâtiments publics,
- la mobilité durable et notamment l'aide à l'acquisition de véhicules électriques.

Avec la seconde vague, les actions deviennent de plus en plus innovantes, de plus en plus matures. Elles se caractérisent par un élargissement de la dynamique avec des interventions sur d'autres axes tels que la préservation de la biodiversité, l'éco-citoyenneté ou encore l'économie circulaire. Ces actions sont souvent menées en lien avec des partenaires locaux.

La méthode de travail a permis de tirer les dossiers vers le haut, afin que les collectivités locales puissent utiliser tous les leviers existants, tout en assurant la cohérence avec les démarches territoriales déjà existantes.

III. Le témoignage du Pays « Serre-Ponçon Ubaye Durance »

Jérémy NAHMIYAZ souligne que le territoire « Serre-Ponçon Ubaye Durance » est un bijou de la nature. Ce petit territoire de montagne, niché au bord du lac de Serre-Ponçon, a pris conscience il y a huit ans de la nécessité d'engager une démarche de transition énergétique. Cette démarche s'est matérialisée par de nombreuses opérations, avec la volonté de « mobiliser par le faire ».

Le lien avec le développement économique est une réalité. La filière de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables représente environ 350 000 emplois au niveau national. Les collectivités ont donc tout intérêt à spécialiser les entreprises locales dans ces filières économiques porteuses, en prenant en compte la dimension touristique et les stations de sports d'hiver. De nouveaux profils métiers d'*Energy manager* ou de chargé de mission ont été établis afin de favoriser des actions d'investissements. Cette démarche s'est matérialisée par la dynamisation du tissu local.

Le Pays « Serre-Ponçon Ubaye Durance » compte 31 communes pour 20 000 habitants. Il dispose de 80 000 lits touristiques, plusieurs domaines skiabiles ou balnéaires.

Jérémy NAHMIYAZ est persuadé que les territoires de montagne ont des enjeux spécifiques et que la mobilisation sur des sujets tels que la transition énergétique s'avère donc profitable. Le Pays souhaite se positionner en tant que leader afin de mobiliser les acteurs économiques régionaux.

IV. Le témoignage de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM)

David GRZYB précise que la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, qui rassemble six communes, se situe dans la partie la plus à l'Ouest de la région PACA. La communauté d'agglomération, mais aussi la Ville d'Arles, le Parc naturel régional de Camargue et d'autres communautés d'agglomération de ce secteur ont candidaté pour devenir Territoires à énergie positive.

David GRZYB souligne que les élus sont conscients des enjeux liés à la transition énergétique et écologique, cependant, ces deux thématiques ne suffisent pas à les convaincre d'agir. C'est la raison pour laquelle la démarche s'est positionnée sur le volet économique et sur l'amélioration des équipements. Les projets retenus ont ainsi porté sur la modification des éclairages dans les zones d'activité et la requalification d'un site dédié à la création d'activités, le Village d'entreprises. L'objectif premier est en effet de générer des emplois dans un secteur où le chômage et l'absence de qualifications constituent des problématiques importantes. Sur ce territoire, des efforts doivent être menés pour favoriser l'éco-mobilité.

V. Les initiatives d'EDF en faveur des territoires

Manuel LENAS dirige une agence de développement économique qui porte au niveau local le programme national « Une Rivière, un Territoire ». Ce programme a pour objectif de soutenir l'économie et l'emploi dans les vallées où EDF exploite des barrages hydrauliques.

L'initiative qu'il présente concerne le Trièves, un petit territoire des Alpes du Nord. Bien qu'il ne compte que 10 000 habitants, ce territoire s'avère dynamique. Il a déjà obtenu le label Territoire à énergie positive en 2014 puis celui de TEP-CV en 2015. Sur ces territoires, la transition énergétique est un enjeu important, mais les grands acteurs comme EDF prennent également en considération le levier de développement économique local. C'est dans cette optique que s'inscrivent les agences « Une Rivière, un Territoire ». Sur les territoires qui comptent des barrages, EDF met également en œuvre un programme dédié à l'économie, au soutien de l'activité et de l'emploi local.

Dans ce cadre, EDF travaille avec ses propres fournisseurs et sous-traitants, auxquels il essaye de faciliter l'accès aux marchés, afin que ces petites entreprises locales puissent augmenter leur chiffre d'affaires et, éventuellement, créer des emplois. Un Fonds national accorde des prêts participatifs de 40 000 à 300 000 euros aux entreprises qui recrutent et ont un rapport avec l'eau, l'énergie et l'environnement. Ces entreprises peuvent ainsi monter en puissance et répondre à la demande émanant des collectivités. Ainsi,

Le Trièves s'est fixé comme objectif de réaliser une centaine de rénovations de bâtiments ou de logements, en confiant ces marchés à des entreprises locales.

Un système d'évaluation permet d'analyser l'efficacité des programmes. La constitution des indicateurs est en cours : il s'agit par exemple du nombre de tonnes de gaz à effet de serre économisé, du nombre d'emplois créés, du gain énergétique induit par la rénovation de l'éclairage public ou encore d'indicateurs sociaux. Il sera intéressant de vérifier, d'ici quelques années, comment les entreprises du territoire auront évolué.